AGRIJURA
SECTION CLOS DU DOUBS

04 décembre 2019

Notes de séance, rencontre annuelle Section Clos du Doubs
Mercredi 4 décembre 2019, Relais du Doubs, Soubey

Présents : selon la liste disponible auprès d'AgriJura
Excusés : Mireille et Mathieu Berthold, Nicolas Oberli, François Lachat, José Jeannerat

Ordre du jour

1. Introduction par le président de section et rapport d'activité
2. Infos AgriJura
3. Infos FRIJ
4. Infos ECR
5. Divers
6. Protection des eaux et plan phytosanitaire (ENV)

1. Introduction et rapport d'activité

Martin Marchand (MMa), président, salue les personnes présentes. « Loin de lui le stress », - selon ses propres mots - il démarre la séance en évoquant la météo de l'année. Malgré les risques annoncés, la situation a plutôt bien évolué. Le marché de la viande est resté stable, tout comme celui du lait qui reste bien trop bas. Le comité s'est investi pour la lutte contre les plantes envahissantes, pour le nettoyage des bois à terre et pour l'élimination des plastiques de balles rondes. La PA a aussi occupé le comité qui souhaite de la stabilité. La problématique des sangliers est une constante dans la région. L'agriculture devra s'adapter au réchauffement climatique.

2. Infos AgriJura

Michel Darbellay (MD) se réjouit de la grande affluence à cette séance.
Situation PA22+. Dans le gros dossier de la PA22+, MD souligne la contribution unique par exploitation et le plafond pour les PD seront abandonnés. Les stratégies agricoles cantonales doivent rester possibles avec 10% de cofinancement cantonal. Les PER seront renforcées afin de répondre au plus vite aux attentes de la population. Le message sur la PA22+ sera transmis au premier semestre 2020.
Statut du/de la conjoint.e. Le Conseil fédéral souhaite imposer des exigences en matière de prévoyance du/de la conjoint.e. Il est capital de garantir une couverture suffisante et les exploitations doivent prendre des dispositions. Un conseil neutre est assuré par Prestaterre CJA.
Initiative eaux propres. L'initiative qui vise à retirer les paiements directs aux exploitations qui utilisent des pesticides et dont les animaux ne peuvent être nourris avec le fourrage de l'exploitation (entre autres) doit être combattu. Le travail accompli par les exploitations agricoles et déjà un gage de qualité indiscutable. Les effets négatifs pour l'agriculture et la société seraient trop grave pour ne pas s'y opposer. Sur les exploitations, il faut sans cesse s'améliorer en amont pour répondre aux défis posés par l'initiative.
Budget cantonal 2020. Les coupes démesurées touchant l'agriculture doivent être refusées.
Projets et dossiers en cours. *FarmX.* 471 machines disponibles en Suisse dont 153 dans le canton du Jura. Plus de 1000 utilisateurs actifs en Suisse pour 185 dans le canton. Plus il y aura de participants meilleure sera l'offre. *Connexion des fermes isolées.* Projet de réseau internet rural suspendu pour des raisons de financement. Alternative actuelle via le réseau mobile. *Emploi de réfugiés dans l'agriculture.* Possibilité d'embauché des personnes réfugiées à temps partiel (min. 50%) dans un but de formation. *Animation rurale.* AgriJura continuera d'appuyer les sections dans leurs mandats de défense professionnelle et promotion du monde agricole.

Discussion. Le salaire de la paysanne est taxé fortement. *Cela devrait réduire le salaire de l'exploitation. Si le salaire est destiné à des tâches privées, cela ne rentre pas dans l'activité commerciale et ce n'est pas déduit.*

Il reste du travail à accomplir. Il est peut-être plus pertinent de jongler avec la prévoyance pour réduire le revenu.

3. Infos FRIJ

Quentin Tatti salue l'assemblée au nom de la FRI.

Formation. Les effectifs d'AFP et CFC sont stables. Les jeunes sont motivés et c'est très important. Le plan de formation est réadapté en ce moment. Le brevet de la paysanne a toujours le vent en poupe. La FRI est active dans les réflexions liées à la formation dans la PA22+.

Formation continue. En PV, un accent fort sera mis sur la stratégie Phyto. La journée suisse du bétail bio aura lieu le 18 juin. Un cours en janvier sur le statut du/de la conjoint.e sera organiser pour aider les exploitant.e.s à prendre leur responsabilité. Une large palette de cours est proposée pour répondre à toutes les attentes. Chacun.e est invité à se renseigner plus en détail sur le site de la FRI.

Agriculture en détresse. La situation financière est souvent un déclencheur qui pousse à passer à l'acte. Beaucoup d'exploitations ont du mal à s'en sortir (1/3 tout de même). La communication sur ce thème est très difficile. Les facteurs sont multiples. Isolement, difficulté financière, pression professionnel, implication dans le travail. Essayer de mettre un peu de distance entre soit et l'exploitation permet de prendre un peu de recul et de séparer clairement les buts et les moyens.

Projets en cours. *Terre vivante* est un projet pilote, test qui devrait s'étendre au plus grand nombre. Ces tests sont la seule solution pour que les mesures inclues dans la PA soient réalistes et proches de la pratique. Il ne faut pas oublier que les « heureux » élus doivent s'engager et participer activement. Un projet romand d'*Agroforesterie* sera testé sur une vingtaine d'hectares JU/JUBE. *L'adaptation du bétail* au changement climatique est un thème qui sera traité dans un autre projet.

Campagnols. Le projet de lutte est terminé mais les actions continues. Il y a passablement d'activités. Des dégâts forts à très forts sont déjà remarqués et prédisent clairement une nouvelle pullulation en approche.

Discussion. Pas de remarques.

4. Infos ECR

Jean-Paul Lachat apporte les salutations de l'ECR.

Améliorations structurelles. 1,4 mio de francs au niveau cantonal en 2018.

Budget cantonale. Le parlement devra trancher prochainement. L'ECR espère que les mesures seront en tous les cas provisoires et non pérennes.

PA22+. Le statut d'exploitant devrait évoluer à l'avenir.

LDFR. Ouverture au capital tiers pour les investissements. Une personne morale peut déjà acheter une exploitation. Il faudra au moins que 2/3 de la société soit du monde agricole. Assouplissement de la limite de charge. Le dépassement de la limite de charge devrait être possible. Cela augmentera toutefois le risque.

Statut du/de la conjoint.e. Sera mieux reconnu.e au niveau du droit de préemption.

Systèmes de production. Il faudra être très attentif aux contributions aux systèmes de production. Ce sera le point principal de la PA 22+. 10 modules *à la carte* seront intégrés. Il y aura des primes à aller chercher. Cela pose de nombreuses questions au niveau de la gestion administrative mais cela devrait être résolu. Les objectifs sont d'améliorer le bien-être animal et de réduire les différents impacts sur l'environnement (réduction des PPh). Les exploitant.e.s doivent réagir rapidement.

Mesures sécheresses. L'AEP peut être sollicitée. On peut demander des dérogations en cas de manque de fourrage mais non sans limite. À terme, il est plus pertinent de réduire le cheptel. L'adduction d'eau est soutenue. Un GT pour l'adaptation au changement climatique est en action à la FRI.

Pendillards. Fera partie du socle de base des PER. Des exceptions seront toutefois faites pour les terrains en pente. C'est impossible dans la région !

PD. Un carnet des champs électronique est disponible gratuitement. Les exploitant.e.s peuvent en profiter.

Préposés. Le mandat des préposés ne sera pas reconduit.

Discussion. La réduction du budget pour l'agriculture fait craindre pour l'effet levier que l'ECR peut créer grâce au cofinancement. L'ECR doit se battre pour préserver ce budget. *C'est un avis partagé par ECR. Cependant, ce n'est pas une décision du service. Les propositions fournies par le gouvernement sont des directives et l'ECR transmet un budget pour montrer les conséquences qu'auraient les baisses.*
Est-ce que le canton du Jura soutient spécifiquement l'élevage porcin. *A ce jour non.* Pourtant, c'est un secteur en perte de vitesse dans le canton qu'il faudrait soutenir mieux. *Le soutien doit aussi répondre à une demande du marché. Et il est clair que le montant d'un éventuel soutien serait pris dans un autre secteur.*
Ou seront pris ces montants ? *La moitié de la contribution aux marchés serait supprimée.*
L'optimisation est parfois difficile à mettre en œuvre selon les exploitations. *L'objectif est de garder les mêmes montants dans les différentes régions*.
Est-ce que les communes sont tenues de fournir de l'eau dans les fermes isolées ? *Non, les communes sont obligées de fournir un réseau d'eau pour toutes les zones à bâtir.*

5. Divers

Volontaires montagnes. M. Alain Peter, coordinateur romand présente le concept du SAB. Le SAB, c'est 25 ans de soutien aux bénévoles et plus de 755 ans de collaboration en faveur des régions de montagne. SI les principaux chantiers sont en suisse alémanique, il y a du potentiel en suisse romande. Le rôle du SAB est le maintien du patrimoine montagnard (surfaces herbagères, installations etc.). Constat : de moins en moins de main d'œuvre dans l'agriculture. Donc il faut des bénévoles ! Ils se chargent de l'entretien de pâturages, rénovation d'étables, réparation des bâtiments, entretien des sentiers. Les coûts sont pris en charge par les volontaires. Plus d'infos sur http://www.bergversetzer.ch/fr/home.html
Parcs du Doubs. Régis Borruat, nouveau directeur du Parc présente quelques projets liés directement au monde agricole. Réalisation de structures en lien avec la biodiversité, lien entre les SPB et les populations de campagnols, projets terroir (carotte jaune du Doubs, promotion du cheval FM), soutien aux producteurs de lait qui souhaitent se reconvertir à l'agriculture biologique.
Dégâts de sangliers. La commission de la faune se retrouve demain. Un grand nombre de sangliers ont déjà été tirés mais cela semble être insuffisant. Les chasseurs font de leur mieux.
Contrôles SST/SRPA. 40% de contrôles sont dorénavant non annoncés. Ce qui n'est pas simple. Néanmoins la situation jurassienne est plutôt bonne. Ce sont des agriculteurs qui font les contrôles et il faut prendre soin de bien les accueillir.
BDTA. Identification des ovins et des caprins qui devront posséder 2 marques électroniques. Le but est de documenter mieux le piétin pour le contrôler.

6. Protection des eaux et plan Phyto

MM. Julien Minne et Patrice Eschmann
Programme PPh. *Description générale*. Bien que les produits phytosanitaires (PPh) ne représentent qu'une part des micropolluants, ils ont un impact proportionnellement important sur l'environnement. Afin de réduire les micropolluants dans l'environnement il faut : éliminer les substances dans les STEP, assainir les sites contaminés, modifier les recettes de peintures, cosmétiques, produites de nettoyage etc, prétraiter les rejets industriels, limiter, voire interdire les pesticides de synthèse pour les particuliers, réduire et maîtriser les PPh en agriculture etc. *Mesures du programme jurassien :*

- Sensibilisation des particuliers en zones à bâtir (favoriser les gazons fleuris).
- Agriculture : Contrôles protection des eaux et lutte intégrée.
- Forêt : Contrôles des traitements, analyse des cours d'eau.
- Renforcement de la surveillance des eaux.

Pourquoi un programme jurassien en plus du Plan d'action national ? Répartition des tâches entre les acteurs (ECR, ENV, communes, FRI, AgriJura etc.). Priorisation de certaines mesures en fonction des spécificités jurassiennes.
Actions politiques du gouvernement.

- Viser une interdiction d'utilisation des PPh pour les particuliers
- Saisie électronique des traitements réalisés

- Imposition d'une taxe sur les PPh pour financer les contrôles
- Poursuite des soutiens à l'agriculture biologique

Zoom sur la mesure 4. Soucieuses de répondre aux attentes de la société, du monde politique et des agriculteurs, la station phyto et la FRI s'engagent de manière indépendante et neutre dans

- Les mesures préventives : quarantaine, lutte contre le feu bactérien, surveillance de la chrysomèle des racines du maïs, lutte contre l'ambroisie (le souchet comestible etc.).
- Le conseil pour les plans de rotation, de fumure, les dossiers PER
- Le suivi des réseaux écologiques
- Les essais variétaux et les essais de cultures associées et intercalaires.
- L'aide à la décision grâce à son travail d'observation et la diffusion rapide d'informations.
- La lutte non chimique : essais et démo de désherbage non chimique, lutte biologique contre la pyrale
- La lutte chimique : présentation des nouveautés, bulletin phytosanitaire, conseil individuel, autorisations PER, formation continue.

Contrôles Eaux. Suite aux discussions entre ENV, ECR, AgriJura et AJAPI au début 2019, puis à la présentation à l'AG d'AJAPI, les premiers contrôles auront lieu en 2020. En plus des problèmes supposés récurrents, 13 points seront contrôlés au niveau des constructions, phytos et diesel, huiles, apports diffus (plus de détails sur www.agrijura.ch). Cette mise en œuvre de la législation existante vise une réduction rapide des risques et un même standard pour toutes les exploitations.

Discussions. Est-ce que les dépôts en plein champs impactent le volume de la place fumière ? *Le contrôle sera visuel et vise à sanctionner les manquements. Si la place fumière ne déborde pas… Le compostage reste possible, même en hiver. Le canton du Jura demande simplement une annonce sur Accorda qui ne nécessite pas d'annonce. Les composts seront couverts en hiver.* Comment les exploitations sans bétail font-elles pour vider leur pulvé sur fosse active ? *Il y a peut-être des solutions à trouver en commun, ou avec des voisins.* Quelles sont les mesures hors agricole ? *Les particuliers seront sensibilisés et les bases légales s'appliqueront à tout le monde. Les communes devront faire leur travail. Pour les exploitations, comme c'est lié aux paiements directs, le secteur agricole est contrôlé en premier.* Les bourbiers sont difficiles à gérer en période pluvieuse. Est-ce que le barrage d'une entrée de pâturage suffit comme mesure ? *L'objectif du contrôle est de déceler les manquements plus graves. Si c'est dû à l'absence de SRPA, il faudra s'engager dans une construction. Sinon, c'est en fonction de l'environnement du pâturage.* Comment les porcs en plein-air seront gérés ? *Les cas particuliers ont des recommandations. Toutefois, une rotation est nécessaire. Le bourbier est toléré durant la pâture.*

Prise de notes : Ignace Berret, AgriJura